

SIEGE : Conseil Général des LANDES

Président : Monsieur Jean Claude DUZER

Conseil d'Administration

Lundi 20 juillet 2009 à 14 h 30

Salle Henri Lavielle au Conseil Général des Landes

Relevé des décisions

=====

Etaient présents : Messieurs DUZER, Mme CAILLETON, CABE, LAHOUN, SUBSOL, DUBERTRAND, GUILHAS, LEPORE, DAGUZAN, FAUQUE, DARRIEUX, PAYROS, SOUBABERE, AGUERRE, IRIART, PASTOURET, SOUDAR.

Etait excusé et avait donné pouvoir : Monsieur MAUMUS à Monsieur IRIART

Etaient absents : Messieurs VERDIER et DALM.

Après examen du Rapport validé par les Commissions,

Après discussion,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

IL A ETE DECIDE

Dossier I : Suite à donner au Séminaire du 20 Juillet 2009 sur la problématique des digues et barrages intéressant la sécurité publique (Décret du 11 décembre 2007)

DE RETENIR FAVORABLEMENT les propositions du SEMINAIRE présentées par le Président.

- Pour les barrages

- faire constat des obligations réglementaires mais aussi du coût élevé des prestations à exécuter,
- prendre l'engagement de s'inscrire dans le processus mais en programmant un seul ouvrage par an de catégorie A (+ 20 m) en commençant par le plus ancien (Lourden) avec demande correspondante de financement pour chaque dossier auprès des services de l'Etat

- Pour les digues

- prendre acte du diagnostic établi par les services de l'Etat avec coût élevé résultant de l'incidence des travaux de restauration, de l'entretien annuel mais aussi des études de danger, tant pour les digues Institution que pour les digues dites orphelines (avec ou sans interventions ponctuelles de l'Institution),
- faire le constat de la responsabilité de l'Institution sur ses propres ouvrages (gestionnaire/propriétaire) conduisant à programmer les interventions et à mobiliser les financements correspondants,
- admettre la nécessité d'une cohérence territoriale dans la prise en compte des enjeux de sécurité publique lié à l'urbanisation et reconnaître les digues orphelines où interventions ponctuelles de l'Institution, sous réserve toutefois de mise en place de cofinancements (collectivités, Etat, privés) conditionnant l'engagement de l'Institution,
- nécessité d'une vérification préalable de la pertinence des ouvrages concernant :
 - * le positionnement des digues
 - * l'évaluation comparative des coûts d'entretien sur l'existant ou de modification (déplacement des ouvrages)
 - * optimisation de l'engagement des fonds publics
 - * contribution au maintien d'un espace de divagation en cohérence avec enjeux du SDAGE,

.../...

Dossier II : Etat d'avancement des opérations du Programme d'Actions

1 - Programme Milieux

DE PRENDRE ACTE pour le DOCOB Aquitaine, de la nécessité de différer des inventaires sur les zones touchées par la tempête et de prendre en compte la problématique anguilles, conduisant à un allongement des délais de réalisation et à une augmentation correspondante des charges d'animation.

DE SOLLICITER par un dossier argumentaire, un avenant pour l'ajustement des délais avec financements complémentaires correspondants sur la base d'un montant prévisionnel de 30 000 € pour les charges d'animation.

2 - Programme Rivières

DE CONFIRMER la décision d'abandon du projet d'effacement pour le Seuil de Saint Aubin à Saint Mont (32),

DE RETENIR le principe d'une maîtrise d'ouvrage Institution pour porter une étude hydro-morphologique du Gave de PAU aval

DE RETENIR le principe d'une maîtrise d'ouvrage Institution pour traiter le secteur de Naguile à LAHONCE (64),

DE LEVER le sursis à statuer sur la maîtrise d'ouvrage Institution pour le projet du Seuil de BARCELONNE-AIRE (32-40) avec travaux de restauration du seuil avec réalisation d'une passe à poissons et de solliciter d'une part, les autorisations administratives correspondantes et d'autre part, la mobilisation des financements publics sur les bases proposées soit :

Coût total 330 000 € H.T., dont 190 000 € pour la nouvelle passe à poissons

Agence de l'Eau 47 500 € (25 % de la passe à poissons)

Région Aquitaine 38 000 € (20 % de la passe à poissons)

Communes 33 000 € (10 % du total à répartir entre AIRE 2/3 et BARCELONNE 1/3)

Usinier (B.G.E.) 82 500 € (25 % du total) au lieu de 50 000 € prévus initialement

Institution Adour 129 000 € (40 % du total à répartir à parts égales entre les 2 Départements). »

3 - Programme Quantité (Cf. réunion inter préfectoral du 24 juin 2009)

« - de prendre acte de l'état d'avancement des projets Adour avec l'Ousse (opposition locale) et la Gélina, réservoirs gersois...,

- de procéder pour les projets Midour-Douze et Luys-Louts à un ajustement de la programmation fonctionnelle 2009 au regard des financements de la Région Aquitaine 2009 »

DE DEMANDER la prise en considération en 2010 des opérations non retenues.

.../...

DE CONFIRMER la demande de participation à l'élaboration concertée du Programme régional AQUITAINE auprès de la Région AQUITAINE mais aussi de la Chambre Régionale d'Agriculture,

DE FINALISER la révision du PGE Adour en prenant en compte l'ensemble des solutions y compris Gélina pour satisfaire le déficit,

D'ACCOMPAGNER l'initiative de la Chambre d'Agriculture des Hautes Pyrénées d'expérimentation de l'utilisation d'anciennes gravières,

DE FINALISER le PGE Luys Louts avec les solutions alternatives dont le site de MORLAAS.

4 – Programme Qualité

UN SURSIS A STATUER sur la mise en œuvre du réseau pérenne de suivi de la qualité de l'estuaire dans l'attente d'une réunion de concertation entre les Départements membres

DE RENONCER à l'amélioration du dispositif de récupération des déchets flottants d'URT.

5 - Gestion intégrée

D'APPROUVER les propositions du Rapport proposant :

« - de prendre acte de ajustement du contenu et du coût pour l'animation et les études à prévoir (études environnementales, économiques et juridiques) pour les S.A.G.E.(S) et mobilisation des financements correspondants (Agence, Régions...mais aussi FEDER) pour l'achèvement prévisionnel de la phase d'élaboration des SAGE (S).

6 – Approbation du Programme 2009 ajusté

D'APPROUVER le Programme 2009 ajusté (**Cf. tableaux en Annexe 1**),

DE SOLLICITER la mise en place des financements correspondants.

Dossier III : Dossier D.I.G. Haut Adour (65-32)

DE MAINTENIR le schéma initial,

D'APPROUVER le dossier d'enquête correspondant au plan technique et financier,

DE SOLLICITER la mise à enquêtes du dossier.

.../...

Dossier IV : Suivi et entretien des passes à poissons (ONEMA)

D'APPROUVER les propositions du Rapport et le contenu du protocole avec l'ONEMA pour le suivi, l'entretien et l'amélioration des passes à poissons (**Cf. Annexe 2**),

DE RETENIR le principe d'une convention avec l'ONEMA et éventuellement avec les prestataires envisagés pour participer au suivi avec les Services de l'Institution.

Dossier V : Pré Orientations budgétaires 2010 – Examen des perspectives

DE PRENDRE ACTE des perspectives présentées en Fonctionnement et en Investissement (**Cf. Tableaux en Annexe 3**),

DE COMMUNIQUER ces éléments aux Départements membres,

D'APPROUVER le principe de l'extension de la Maison de l'eau à JU-BELLOC et de poursuivre l'approche technique et financière correspondante.

Dossier VI : Décision Budgétaire Modificative 2009

D'APPROUVER la Décision Budgétaire Modificative 2009 sur la base du document budgétaire équilibré en Investissement à 1 349 994,71 € (**Annexe 4**)

Décompte général Réservoir de Cassagnaou (32) et plan de financement correspondant

D'APPROUVER le décompte général prévisionnel du Réservoir de Cassagnaou et le plan de financement correspondant.

Dossier VII : Affaires Diverses

1 - Marchés – autorisation de signatures

D'AUTORISER la signature des marchés pour les opérations ci-après :

- travaux tempête (40)
- travaux espace de mobilité (65-32)
- maîtrise d'œuvre pour les opérations ressource en eau en 3 lots distincts (Axe Adour, Bassin de La Midouze et Bassin Luys-Louts) avec tranche ferme pour l'avant projet et les tranches conditionnelles pour la poursuite de la maîtrise d'œuvre
- plan de communication

2 – Conventions – autorisations de signature

D'AUTORISER la signature des conventions ou avenants sur les bases ajustées avec les Syndicats de rivières de :

- ⇒ S.I.P.B.A.A. (Adour Maritime 64)
- ⇒ S.I.D.B.A. (Adour Maritime 40)
- ⇒ S.I.A.V.M.A. (Syndicat de l'Adour Moyen 40)
- ⇒ Syndicat de l'ECHEZ (65)

.../...

3 – Acquisitions foncières – autoriser la signature des actes

D’AUTORISER la signature des actes pour les emprises stratégiques de l’espace de mobilité (65-32) et la rétrocession de surplus à LAHONCE (64),

DE SOLLICITER le concours des SAFER (S) pour la maîtrise foncière des projets de réservoir de l’axe Adour, du Bassin de la MIDOUZE et du Bassin LUYS-LOUTS.

4 – Demande de mise à enquêtes

D’APPROUVER les dossiers d’enquête pour les opérations :

- *Protection Biaudos (40),*
- *D.I.G. Haut Adour (65-32)*

DE SOLLICITER le lancement des enquêtes correspondantes.

5 – Usages du Gabas

DE RESERVER une suite favorable aux propositions du Comité de gestion des usages pour l’entretien (un passage C.A.C.G., un passage Institution et le complément par les Communes) les activités nautiques (projet modifié du Collectif des activités nautiques avec à titre expérimental pendant un an activités de voile et de canoë kayak sur le plan d’eau aval en février, mars, avril et le mercredi et modélisme en aval sur le plan d’eau amont) et l’amélioration de la signalétique correspondante pour l’ensemble des activités.